



Cercle National du Recyclage

**ANALYSE DES
RAPPORTS D'ACTIVITE 2002
DES SOCIETES AGREEES
ADELPHE ET
ECO-EMBALLAGES**

Septembre 2003

Ce dossier thématique a été réalisé à l'initiative du
Cercle National du Recyclage
23, rue Gosselet – 59000 LILLE
Tél. : 03.20.85.85.22
Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr

Conception, recherche et rédaction :
Bertrand BOHAIN
avec la collaboration de Paul DEFFONTAINE.

Le contenu de ce dossier reste de la seule responsabilité du **Cercle National du Recyclage**. En cas d'erreurs ou d'inexactitudes, plutôt que de nous en tenir excessivement rigueur, merci de nous aider à les corriger en nous communiquant vos observations et commentaires.

© copyright **Cercle National du Recyclage** 2003 - tous droits réservés



ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2002 DES SOCIETES ADELPHE ET ECO-EMBALLAGES

I. INTRODUCTION	5
------------------------------	----------

II. LES EMBALLAGES MENAGERS	6
--	----------

1. LA PRODUCTION NATIONALE	6
2. LES GISEMENTS D'EMBALLAGES MENAGERS CONTRIBUTANTS AUX SOCIETES AGREEES EN 2002	6
2.1. ADELPHE	6
2.2. ECO-EMBALLAGES	6
3. OBSERVATIONS ET REMARQUES GENERALES	6

III. LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS (DEM)	7
---	----------

1. LA PRODUCTION NATIONALE	7
2. LES GISEMENTS DE DEM CORRESPONDANTS AUX GISEMENTS D'EMBALLAGES MENAGERS CONTRIBUTANTS AUX SOCIETES AGREEES EN 2002	7
2.1. ADELPHE	7
2.2. ECO-EMBALLAGES	7
3. OBSERVATIONS ET REMARQUES GENERALES	7

IV. LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS AUX SOCIETES AGREEES	8
---	----------

1. LES ADHERENTS	8
1.1. ADELPHE	8
1.2. ECO-EMBALLAGES	8
2. LES CONTRIBUTIONS	8
2.1. ADELPHE	8
2.2. ECO-EMBALLAGES	9
3. LES CONTRIBUTIONS PAR MATERIAUX	9
3.1. ADELPHE	9
3.2. ECO-EMBALLAGES	9
4. OBSERVATIONS ET REMARQUES GENERALES	9

V. LES DEPENSES	10
------------------------------	-----------

1. LES DEPENSES PAR DESTINATAIRES EN 2002	10
1.1. ADELPHE	10
1.2. ECO-EMBALLAGES	10
2. LES DEPENSES PAR POSTES	11



2.1. ADELPHÉ.....	11
2.2. ECO-EMBALLAGES.....	12
2.3. Commentaires	12

VI. LA VALORISATION	13
----------------------------------	-----------

1. LES DIFFERENTS OBJECTIFS DE VALORISATION	13
1.1. Les objectifs de la directive « emballages »	13
1.2. Les objectifs fixés aux sociétés agréées	13
2. LES MODES DE CALCUL DES DIFFERENTS TAUX	13
2.1. Directive « emballages »	13
2.2. Cahier des charges sociétés agréées	13
3. LES RESULTATS 2002 DES SOCIETES AGREEES	13
3.1. ADELPHÉ.....	14
3.2. ECO-EMBALLAGES.....	14
4. OBSERVATIONS ET REMARQUES GENERALES	15

VII. LES AUTRES INDICATEURS DE SUIVI	17
---	-----------

1. LES TONNAGES RECYCLES ET VALORISES	17
1.1. ADELPHÉ.....	17
1.2. ECO-EMBALLAGES.....	17
2. LE NOMBRE DE CONTRATS	18
2.1. ADELPHÉ.....	18
2.2. ECO-EMBALLAGES.....	18
3. LES COMMUNES SOUS CONTRAT	19
3.1. ADELPHÉ.....	19
3.2. ECO-EMBALLAGES.....	19
4. LA POPULATION SOUS CONTRAT	19
4.1. ADELPHÉ.....	19
4.2. ECO-EMBALLAGES.....	20
4.3. Total.....	20

VIII. LES PROPOSITIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE.....	21
--	-----------

ANNEXES.....	23
---------------------	-----------

1. ADELPHÉ.....	23
2. ECO-EMBALLAGES.....	24



I. INTRODUCTION

L'étude approfondie des rapports d'activité 2002 d'ADELPHE et d'ECO-EMBALLAGES a été réalisée au cours du mois d'août 2003 par le **Cercle National du Recyclage** afin de fournir à l'ensemble des observateurs du dispositif français d'élimination des déchets d'emballages ménagers, les indicateurs pertinents propres à une appréciation objective de l'activité des sociétés agréées. Ce dossier permet de véhiculer le point de vue du **Cercle National du Recyclage** dans l'objectif d'alimenter les discussions qui auront lieu lors de la commission consultative « emballages ménagers » prévue le 23 septembre 2003.

Après plus de dix années de fonctionnement, le **Cercle National du Recyclage** réaffirme son attachement à la conception initiale du dispositif français d'élimination des déchets d'emballages ménagers qui combine judicieusement partenariat, pragmatisme et progressivité. Ce système nous semble plus que jamais à même d'apporter les solutions adaptées aux attentes de nos concitoyens en matière de maîtrise des coûts et de protection du cadre de vie. Le caractère précurseur du système mis en place à partir de 1992 doit aussi être souligné. Il s'agit en effet du premier exemple français de traduction financière du principe pollueur-payeur par un financement partiel des coûts de l'élimination des déchets d'emballages ménagers par le consommateur.

Cependant, le montant des contributions issues des producteurs ainsi que les modalités actuelles de calcul et de distribution des soutiens aux collectivités locales ont fait apparaître un déficit financier important chez ECO-EMBALLAGES laissant une situation nette cumulée en 2001 estimée à -25,9 millions d'euros. ECO-EMBALLAGES recevant plus de 95 % du montant total des contributions à l'élimination des déchets emballages ménagers, le renouvellement de cette situation déficitaire pourrait mettre en péril le système actuel. C'est pourquoi, il est devenu aujourd'hui nécessaire d'appeler les producteurs d'emballages à contribuer à hauteur de la totalité du coût global de l'élimination des déchets d'emballages ménagers et de revoir les règles de calcul et de distribution des soutiens, ceci afin d'éviter tout nouveau déficit.

Par ailleurs, arrivé à l'échéance des objectifs fixés aux sociétés agréées dans le cadre de leurs agréments, à l'aube d'une nouvelle directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages et d'une nouvelle loi sur les déchets, il est indispensable d'évaluer le système actuel d'élimination des déchets d'emballages ménagers. Cette année 2003 doit donc être la période devant aboutir à la modification du dispositif permettant notamment la fixation de nouveaux objectifs (en intégrant une augmentation des tonnages de déchets d'emballages ménagers à valoriser). L'occasion pourra être prise pour intégrer la prise en charge complète de l'entièreté des coûts d'élimination des déchets d'emballages ménagers par les producteurs.

En conséquence, ce document rappellera les positions et propositions du Cercle National du Recyclage qui viseront à l'amélioration du dispositif national d'élimination des déchets d'emballages ménagers.



II. LES EMBALLAGES MENAGERS

1. La production nationale

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Evaluation du gisement national d'emballages ménagers sur le marché (ESTEM 2000)	340 000	45 000	900 000	1 000 000	2 430 000	10 000	4 725 000

en tonnes

2. Les gisements d'emballages ménagers contribuant aux sociétés agréées en 2002

2.1. ADELPHE

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Gisement d'emballages ménagers contributeurs consolidé (ADEME 2003)	3 000	2 000	40 000	25 000	1 180 000	3 000	1 253 000
Gisement d'emballages ménagers contributeurs théorique (Rapport d'activité 2002)	2 630	1 656	33 315	13 617	1 080 797	0	1 132 015

en tonnes

2.2. ECO-EMBALLAGES

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Gisement d'emballages ménagers contributeurs consolidé (ADEME 2003)	344 000	50 000	726 000	890 000	1 387 000	11 000	3 408 000
Gisement d'emballages ménagers contributeurs déclaré (Rapport d'activité 2002)	327 000	55 000	754 000	929 000	1 441 000	0	3 506 000

en tonnes

3. Observations et remarques générales

Dans son rapport d'activité, ADELPHE présente un gisement contributeurs **théorique** de 1 132 015 tonnes alors qu'ECO-EMBALLAGES présente un gisement d'emballages contributeurs **déclaré** de 3 506 000 tonnes.

Entre 2001 et 2002, nous pouvons noter une diminution du gisement théorique contribuant à ADELPHE. Ce gisement passe de 1 220 747 à 1 132 015 soit une baisse de 88 732 tonnes contributives ce qui représente 7,2 % par rapport à 2001.

Le gisement d'emballages ménagers contributeurs Eco-Emballages déclaré en 2002 est passé de 3 452 000 à 3 506 000 soit une augmentation de 54 000 tonnes contributives ce qui représente 1,6 % par rapport à 2001.



III. LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS (DEM)

1. La production nationale

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Gisement de DEM basé sur l'évaluation du gisement national d'emballages ménagers mis sur le marché (ESTEM 2000)	508 693	58 501	1 000 000	1 149 425	2 479 592	10 000	5 206 211

en tonnes

2. Les gisements de DEM correspondants aux gisements d'emballages ménagers contribuant aux sociétés agréées en 2002

2.1. ADELPHE

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Gisement de DEM basé sur le gisement d'emballages ménagers contributeurs consolidé (ADEME 2003)	5 011	2 549	44 444	28 736	1 204 082	3 000	1 287 822
Gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers contributeurs théorique (Rapport d'activité 2002)	4 261	2 112	37 017	15 652	1 102 854	0	1 161 896

en tonnes

2.2. ECO-EMBALLAGES

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Gisement de DEM basé sur le gisement d'emballages ménagers contributeurs consolidé (ADEME 2003)	500 932	66 205	806 667	1 022 989	1 415 306	11 000	3 823 098
Gisement de DEM correspondant au gisement d'emballages ménagers contributeurs déclaré (Rapport d'activité 2002)	468 919	72 685	837 778	1 067 816	1 470 408	0	3 917 606

en tonnes

3. Observations et remarques générales

L'estimation du gisement national de déchets d'emballages ménagers (DEM) est calculée en appliquant des coefficients de correction correspondants aux taux d'humidité et d'impureté des emballages dans les collectes sélectives et les sous-produits de déferrage tels que définis par l'ADEME (Cf. : tableau de bord déchets d'emballages ménagers). Pour information, ces coefficients minorés n'ont pas été validés.

Les gisements de DEM sont calculés selon la même procédure à partir des gisements respectifs d'emballages ménagers contributeurs à ADELPHE et ECO-EMBALLAGES.

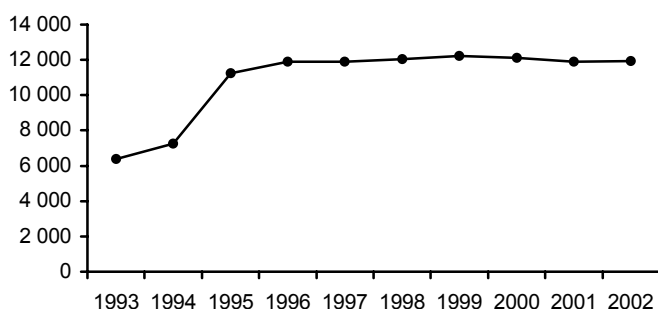


IV. LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS AUX SOCIETES AGREES

1. Les adhérents

1.1. ADELPHE

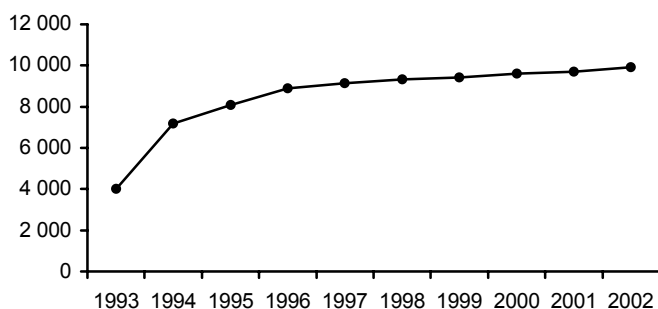
Evolution du nombre d'adhérents



Pour la première fois depuis 1999, le nombre d'adhérents à ADELPHÉ augmente, il passe entre 2001 et 2002 de 11 909 à 11 924.

1.2. ECO-EMBALLAGES

Evolution du nombre d'adhérents

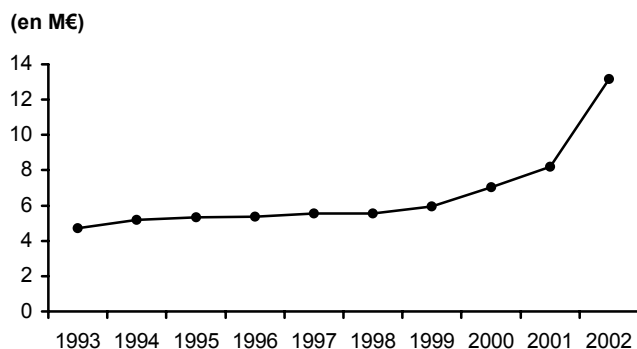


La progression du nombre d'adhérents à ECO-EMBALLAGES est toujours régulière depuis 1996.

2. Les contributions

2.1. ADELPHE

Evolution des contributions

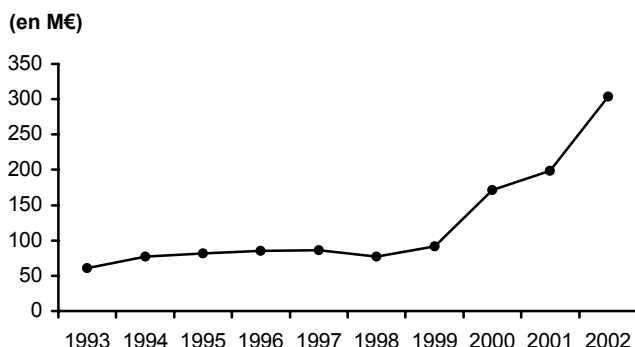


L'augmentation des contributions provient essentiellement de l'application du nouveau barème amont de 2002 sur les trois quart de l'année.



2.2. ECO-EMBALLAGES

Evolution des contributions

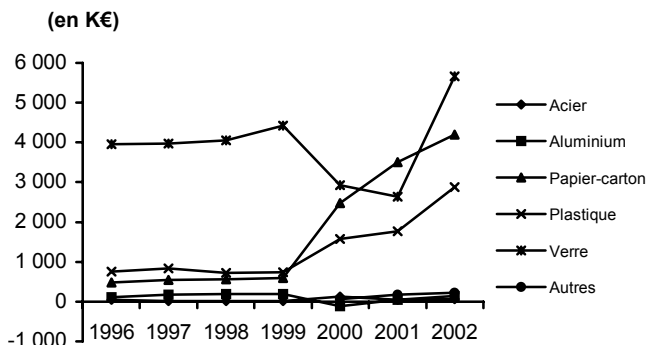


Ici aussi l'augmentation des contributions provient l'application du nouveau barème amont de 2002 sur trois trimestres de l'année.

3. Les contributions par matériaux

3.1. ADELPHE

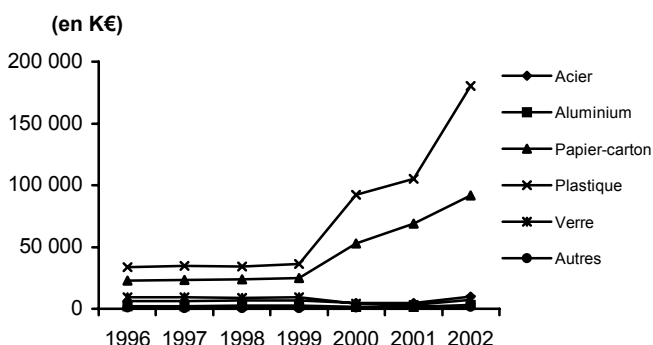
Evolution des contributions par matériaux



Pour tous les matériaux, les contributions perçues continuent d'augmenter entre 2001 et 2002. Les sommes perçues au titre du verre représentent plus de 43 % du total des contributions à ADELPHE.

3.2. ECO-EMBALLAGES

Evolution des contributions par matériaux



Pour tous les matériaux, les contributions perçues continuent d'augmenter entre 2001 et 2002. Les sommes perçues au titre du plastique représentent plus de 61 % du total des contributions à ECO-EMBALLAGES.

4. Observations et remarques générales

L'application du nouveau barème 2002 sur trois trimestres a permis une augmentation d'environ 60 % des contributions à ECO-EMBALLAGES et à ADELPHE.



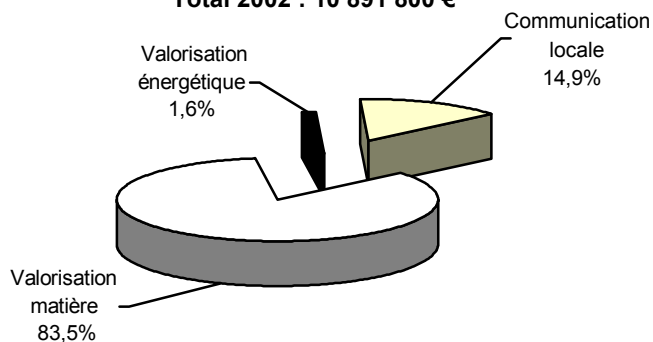
V. LES DEPENSES

1. Les dépenses par destinataires en 2002

1.1. ADELPHÉ

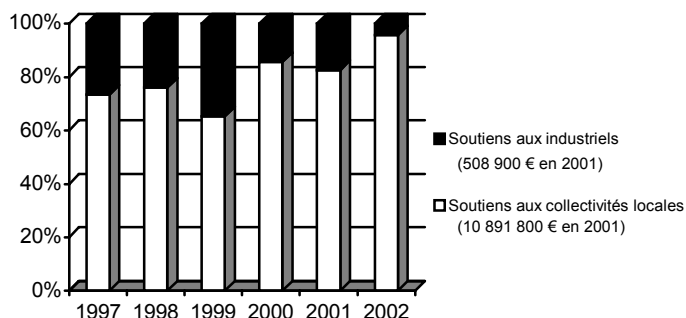
Répartition des soutiens aux collectivités

Total 2002 : 10 891 800 €



Après une division par 2,5 entre 2000 et 2001, on observe une augmentation du montant alloué à la communication locale qui a pratiquement doublé entre 2001 et 2002.

Evolution de la distribution des soutiens aux collectes

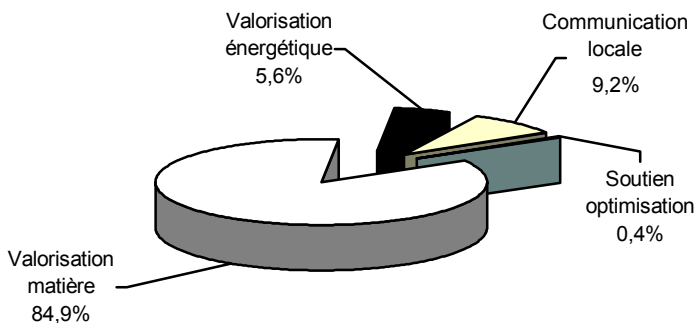


En 2002, sur environ 11 millions d'euros de soutien aux collectes sélectives distribués par ADELPHÉ, près de 5 % sont à destination des industriels. Cette part relative a diminué de 17 % depuis 2001.

1.2. ECO-EMBALLAGES

Répartition des soutiens aux collectivités

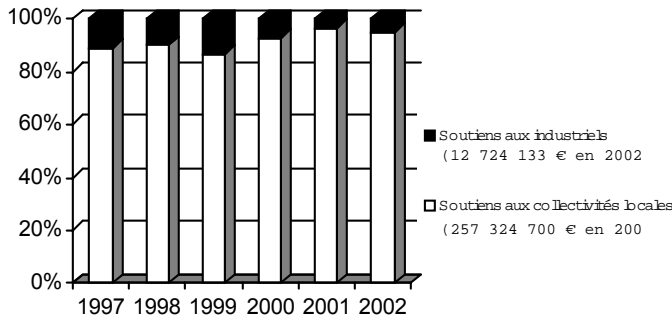
Total 2002 : 257 324 700 €



Entre 2001 et 2002, le montant total des soutiens versés aux collectivités locales par ECO-EMBALLAGES a augmenté de 7,4 %.



Evolution de la distribution des soutiens aux collectes



Sur environ 270 millions d'euros de soutien aux collectes sélectives distribués par ECO-EMBALLAGES, près de 5 % sont à destination des industriels. Cette part relative a légèrement augmenté de depuis 2001.

2. Les dépenses par postes

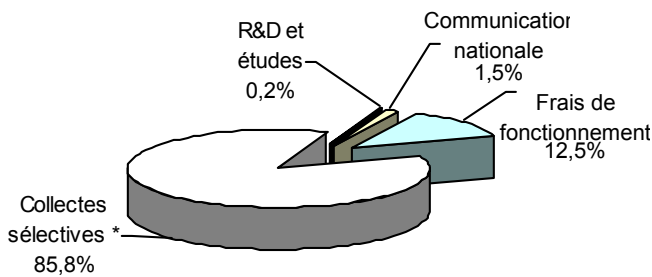
N.B. : le détail de l'évolution de chacun des postes de dépenses pour ADELPHÉ et ECO-EMBALLAGES est présenté en annexes de ce dossier à partir de la page 23.

2.1. ADELPHÉ

Répartition des charges d'exploitation

Total 2002 : 13 295 000 €

(hors provisions sur actif circulant)

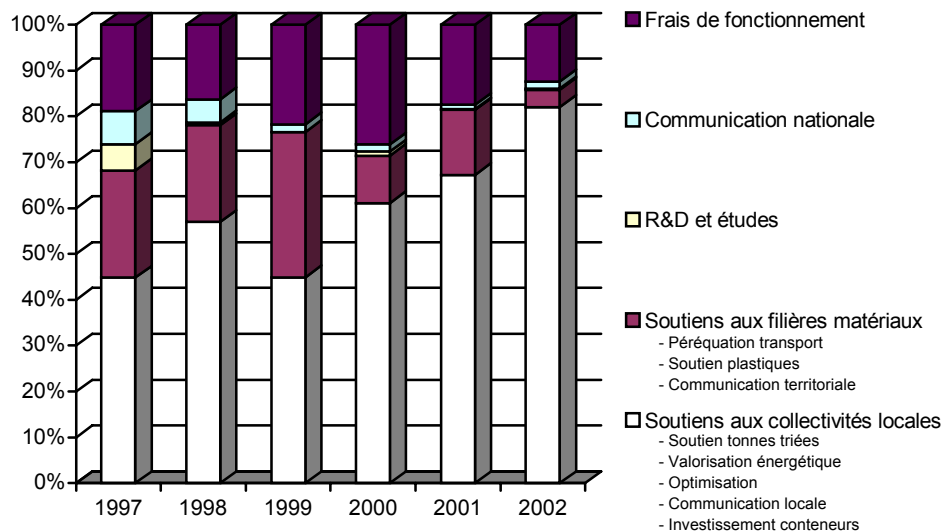


* 95,5 % de ces soutiens sont versés aux collect

Malgré des promesses de diminution des frais de fonctionnement en 2001, ce poste a vu, entre 2001 et 2002, une augmentation de plus de 14 %.

Evolution de la répartition des charges d'exploitation

(hors provisions sur actif circulant)

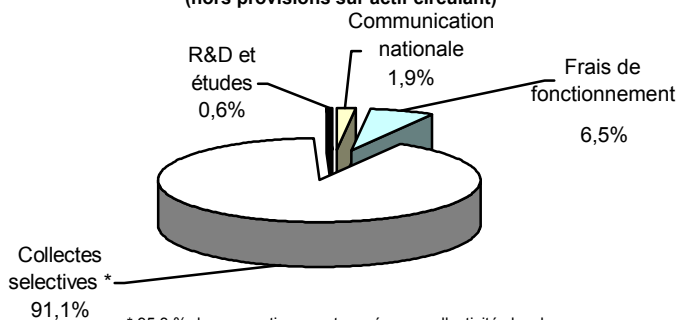


2.2. ECO-EMBALLAGES

Répartition des charges d'exploitation

Total 2001 : 296 439 493 €

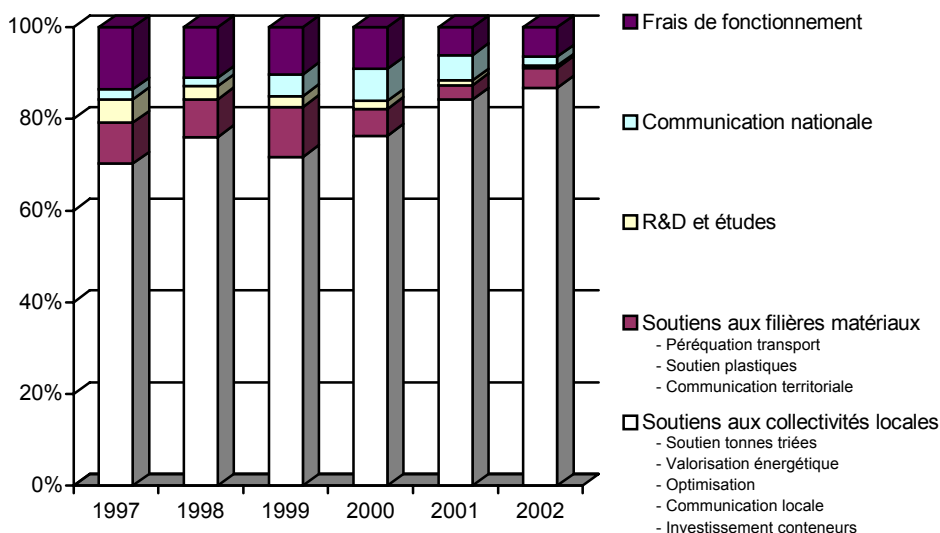
(hors provisions sur actif circulant)



* 95,3 % de ces soutiens sont versés aux collectivités locales

Evolution de la répartition des charges d'exploitation

(hors provisions sur actif circulant)



2.3. Commentaires

Pour ADELPHÉ, la part relative des sommes allouées aux collectivités locales en 2002 représente 83 % (67 % en 2001) de la totalité de ses dépenses. Pour ECO-EMBALLAGES, cette part s'élève à 87 % (84 % en 2001).

Malgré l'augmentation des soutiens apportés aux collectivités, le **Cercle National du Recyclage** estime que ces sommes sont toujours insuffisantes pour traduire la responsabilité réglementaire des industriels qui mettent sur le marché des produits emballés à destination des ménages. Au niveau de la collectivité locale, ces soutiens correspondent à environ 31 % du coût total de l'élimination de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers, l'essentiel du coût restant toujours à la charge des collectivités et donc des contribuables. Le détail de ce calcul est disponible dans une note intitulée « Proposition de calcul d'un indicateur pertinent du niveau de prise en charge des coûts d'élimination des déchets d'emballages ménagers par les sociétés agréées ADELPHÉ et ECO-EMBALLAGES » disponible sur www.cercle-recyclage.asso.fr.



VI. LA VALORISATION

1. Les différents objectifs de valorisation

1.1. Les objectifs de la directive « emballages »

Le cahier des charges attaché aux arrêtés d'agrément des sociétés ADELPHÉ et ECO-EMBALLAGES reprend l'objectif chiffré d'atteindre à échéance du 30 juin 2001 les taux fixés par la directive « emballages » à savoir 50 à 65 % en poids de valorisation globale dont 25 à 45 % de recyclage tous matériaux confondus avec un minimum de 15 % de recyclage pour chaque matériau. Un projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages est actuellement en cours d'adoption. La dernière proposition du Parlement européen fixe les nouveaux objectifs suivants : au plus tard le 31 décembre 2006, 60 % au minimum en poids des déchets d'emballages seront valorisés ; dont 55 % au minimum en poids des déchets d'emballage par recyclage. A même échéance, les objectifs minimaux de recyclage pour les matériaux contenus dans les déchets d'emballages sont les suivants : 60 % en poids pour le verre ; 60 % en poids pour le papier et le carton ; 50 % en poids pour les métaux ; 22,5 % en poids pour les plastiques ; 15 % en poids pour le bois.

1.2. Les objectifs fixés aux sociétés agréées

Au niveau français, les objectifs de la directive européenne sont assortis d'un objectif particulier assigné à chacune des sociétés agréées d'atteindre au 31 décembre 2002 un taux de valorisation globale d'au moins 75 % des déchets d'emballages ménagers correspondants au gisement de déchets d'emballages ménagers contribuant respectivement à ADELPHÉ et ECO-EMBALLAGES.

2. Les modes de calcul des différents taux

2.1. Directive « emballages »

Le calcul des taux de recyclage et de valorisation s'effectue selon les projets de normes européennes (prEN 13439 et 13440) comme le rapport entre la quantité de matériaux d'emballages recyclés et compostés ou valorisés énergétiquement et la quantité d'emballages ménagers mise sur le marché. Cela revient à diviser le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés ou valorisés par le tonnage d'emballages ménagers contribuant (DEM/Emb). Ce mode de calcul permet donc d'obtenir des taux supérieurs à 100 %.

2.2. Cahier des charges sociétés agréées

Le calcul du taux de valorisation globale mentionné dans le cahier des charges attaché à l'arrêté d'agrément de chaque société agréée s'effectue comme le rapport entre la quantité de déchets d'emballages ménagers valorisés et la quantité de déchets d'emballages ménagers correspondant au gisement d'emballages ménagers contribuant (DEM/DEM).

3. Les résultats 2002 des sociétés agréées

N. B. : dans les tableaux ci-dessous, la présentation des résultats sur fond noir indique que l'objectif n'est pas encore atteint.



3.1. ADELPHE

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
DEM recyclés	4 876	221	10 010	5 412	218 128	0	238 647

en tonnes

objectifs Directive « emballages »

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Taux de recyclage DEM/Emb consolidé	162,53 %	11,05 %	25,03 %	21,65 %	18,49 %	0 %	19,05 %
Taux de recyclage DEM/Emb théorique	185,40 %	13,35 %	30,05 %	39,74 %	20,18 %	0 %	21,08 %
Taux de valorisation DEM/Emb consolidé							19,21 %
Taux de valorisation DEM/Emb théorique							21,26 %

objectif Arrêté d'agrément

	Total
Taux de valorisation DEM/DEM consolidé	18,69 %
Taux de valorisation DEM/DEM théorique	20,71 %

3.2. ECO-EMBALLAGES

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
DEM recyclés	247 311	10 104	336 630	137 493	1 482 492	0	2 214 030
DEM recyclés hors contrat verrier	247 311	10 104	336 630	137 493	1 407 492	0	2 139 030

en tonnes

objectifs Directive « emballages »

	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Taux de recyclage DEM/Emb consolidé	71,89 %	20,21 %	45,13 %	15,45 %	106,88 %		64,70 %
Taux de recyclage hors contrat verrier DEM/Emb consolidé	71,89 %	20,21 %	45,13 %	15,45 %	101,48 %		62,50 %
Taux de recyclage DEM/Emb déclaré	75,63	18,37 %	43,46 %	14,80 %	102,88 %		62,89 %
Taux de recyclage hors contrat verrier DEM/Emb déclaré	75,63	18,37 %	43,46 %	14,80 %	97,67 %		60,76 %
Taux de valorisation DEM/Emb consolidé							84,00 %
Taux de valorisation hors contrat verrier DEM/Emb consolidé							81,80 %
Taux de valorisation DEM/Emb déclaré							81,65 %
Taux de valorisation hors contrat verrier DEM/Emb déclaré							79,51 %



objectif Arrêté d'agrément

	Total
Taux de valorisation DEM/DEM consolidé	74,88 %
Taux de valorisation hors contrat verrier DEM/DEM consolidé	72,91 %
Taux de valorisation hors contrat verrier, hors VE non soutenue DEM/DEM consolidé	63,74 %
Taux de valorisation DEM/DEM déclaré	73,07 %
Taux de valorisation hors contrat verrier DEM/DEM déclaré	71,16 %
Taux de valorisation hors contrat verrier, hors VE non soutenue DEM/DEM déclaré	62,20 %

4. Observations et remarques générales

Considérant les résultats de valorisation obtenu par ADELPHÉ, il est toujours évident que l'activité de cette société agréée reste très limitée et ne permet pas la réalisation des objectifs fixés.

Pour ECO-EMBALLAGES, les taux calculés pour chaque matériau attestent de la réalisation des objectifs de recyclage fixés dans la directive « emballages ». Les objectifs européens de recyclage tous matériaux confondus et de valorisation globale sont eux-aussi respectés voire dépassés. Les objectifs globaux de recyclage et de valorisation de la future directive sont d'ores et déjà atteints. Par contre, en ce qui concerne les matériaux, des efforts devront être fait pour le papier et le plastique. La catégorie bois quant à elle devra être créée et faire partie des prochains résultats.

En comptabilisant l'entièreté des tonnages valorisés (y compris les 75 000 tonnes de verres issus des contrats verriers et les 648 556 tonnes de déchets valorisés énergétiquement) et en prenant comme base un gisement de déchets d'emballages correspondant au gisement d'emballages ménagers contributeurs estimé à 3 800 000 tonnes, Eco-Emballages annonce dans son rapport d'activité l'atteinte d'un taux global de valorisation de 75,1 %.

Sans vouloir porter une trop grande importance à l'atteinte des objectifs nationaux, et bien que prenant en compte les mêmes tonnages valorisés mais avec un gisement déchets d'emballages ménagers correspondants aux emballages contributeurs à ECO-EMBALLAGES calculé de 3 917 606 tonnes (cf. page 7), le calcul du **Cercle National du Recyclage** aboutit à un taux global de valorisation atteint par Eco-Emballages de 73,1 %.

Dans le calcul du taux de valorisation global d'ECO-EMBALLAGES, il est important de noter que les tonnages valorisés comptabilisés comprennent 75 000 tonnes de verres issus des contrats verriers et 648 556 tonnes de déchets valorisés énergétiquement. La convention permettant de calculer les tonnages de déchets d'emballages valorisés énergétiquement utilise comme base l'ensemble du gisement national de déchets d'emballages valorisables énergétiquement alors que seuls les déchets d'emballages valorisables énergétiquement et **contributeurs à la sociétés agréée** devraient être utilisés pour le calcul. Le différentiel entre ces deux gisements s'évalue à plus de 200 000 tonnes. L'intégration dans le calcul des déchets d'emballages



ménagers contribuant à la société agréée en remplacement du gisement national de déchets d'emballages ferait encore baisser de 1,5 points le résultat de la société agréée.

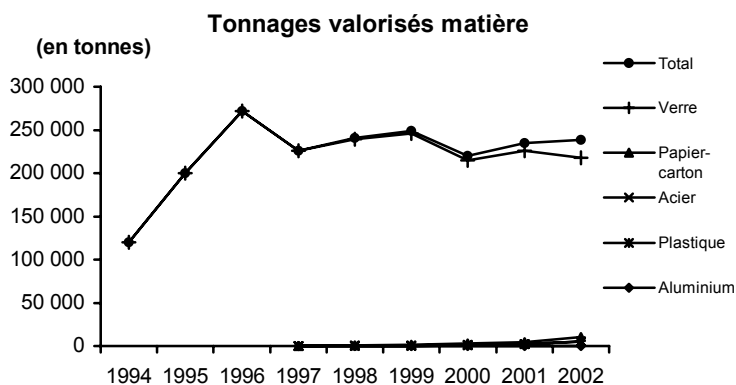
En date du 10 avril 2003, le **Cercle National du Recyclage** a adressé un courrier à Madame la Ministre Roselyne BACHELOT afin d'attirer son attention sur le calcul des taux de valorisation des sociétés agréées et sur d'éventuelles sanctions à prendre en cas de manquement à la réalisation des objectifs. Malgré une relance en date du 23 mai, les services du Ministère restent muets sur ce point ...



VII. LES AUTRES INDICATEURS DE SUIVI

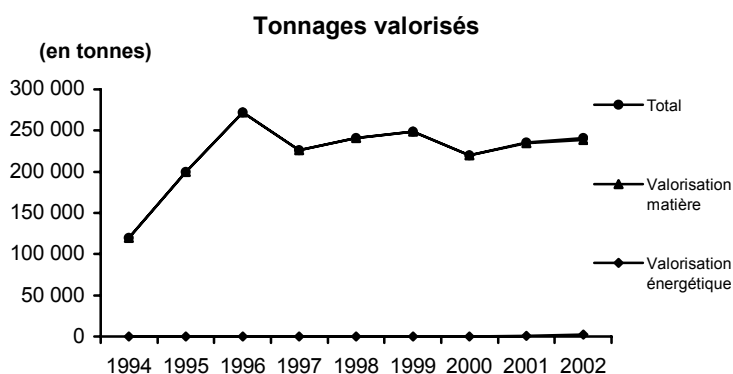
1. Les tonnages recyclés et valorisés

1.1. ADELPHE



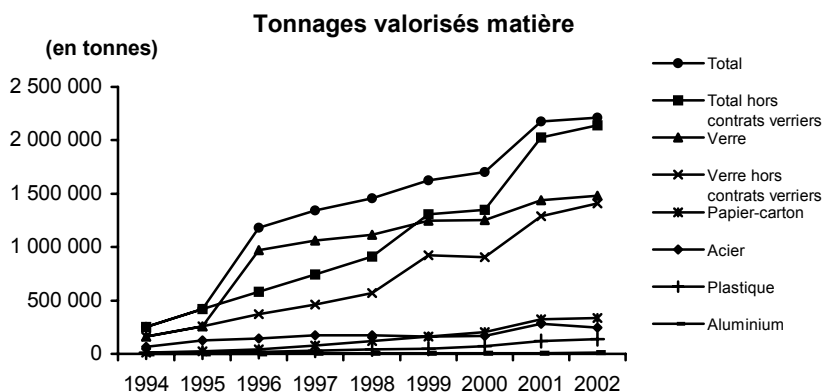
Nb : les données de 1994, 1995, 1996 sont des estimations (source : tableau de bord ADEME)

En 2002, on observe une baisse des tonnages des verre recyclés, matériaux qui constitue toujours la majeure partie des tonnages recyclés attribués à ADELPHE. Depuis 2000 on observe une augmentation des tonnages recyclés.



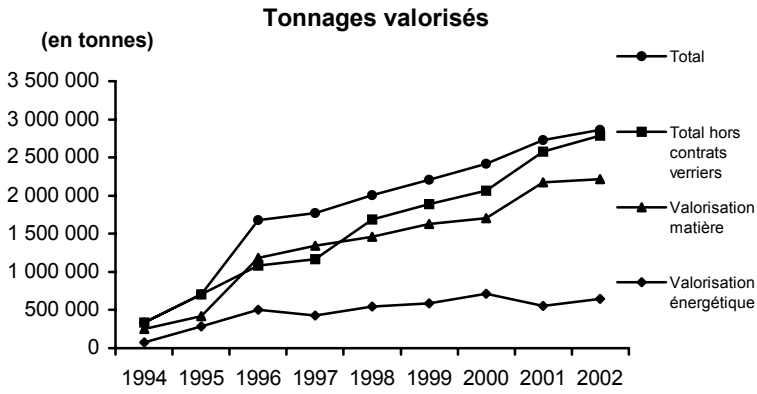
En 2002, la valorisation énergétique ne concerne que 2 000 tonnes de déchets d'emballages ménagers.

1.2. ECO-EMBALLAGES



On note une diminution des tonnages d'acier recyclés. Pour les autres matériaux, on observe un ralentissement de l'augmentation.

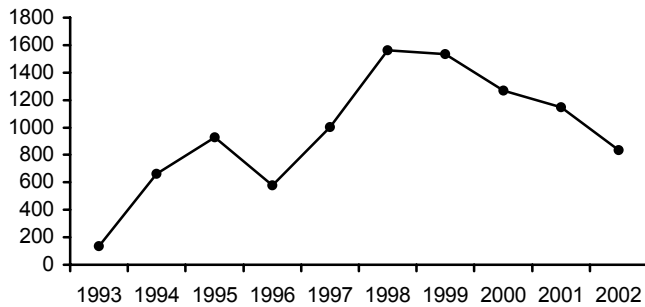




2. Le nombre de contrats

2.1. ADELPHÉ

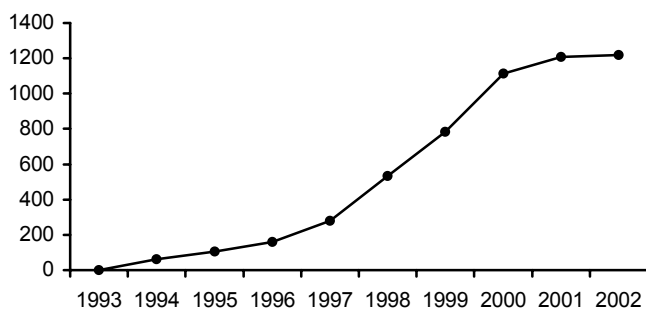
Evolution du nombre de collectivités sous contrat



La baisse du nombre de contrat entre les collectivités locales et ADELPHÉ se poursuit.

2.2. ECO-EMBALLAGES

Evolution du nombre de collectivités sous contrat



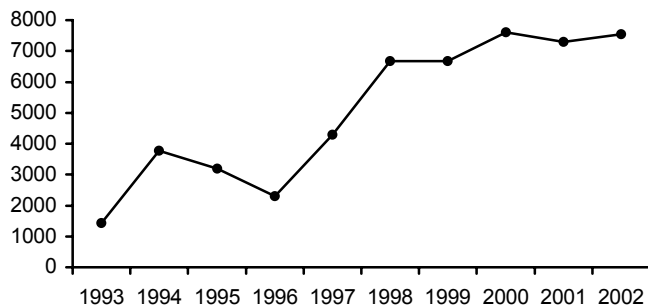
La progression du nombre de contrats établis par ECO-EMBALLAGES avec les collectivités locales s'infléchit entre 2000 et 2002.



3. Les communes sous contrat

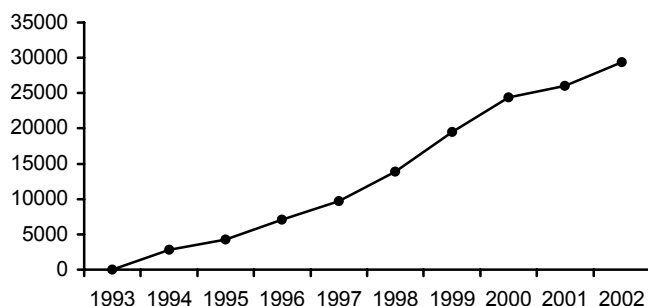
3.1. ADELPHÉ

Evolution du nombre de communes sous contrat



3.2. ECO-EMBALLAGES

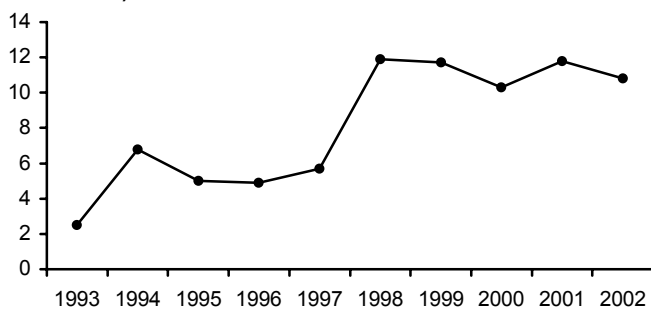
Evolution du nombre de communes sous contrat



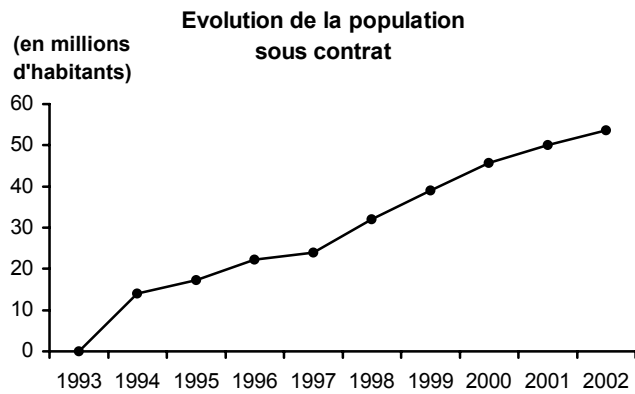
4. La population sous contrat

4.1. ADELPHÉ

Evolution de la population sous contrat (en millions d'habitants)

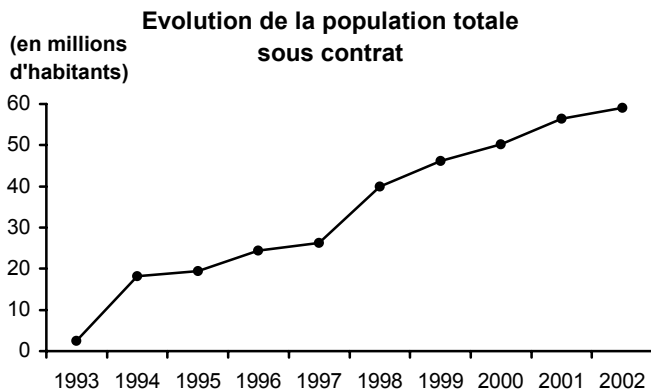


4.2. ECO-EMBALLAGES



L'augmentation de la population sous contrat avec ECO-EMBALLAGES se poursuit

4.3. Total



Pratiquement l'ensemble de la population française est sous contrat avec une société agréée.



VIII. LES PROPOSITIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Après avoir détaillé les éléments qui fondent les réflexions du **Cercle National du Recyclage** quant au fonctionnement actuel du dispositif français d'élimination des déchets d'emballages ménagers, il convient pour notre association de formuler les suggestions d'adaptation susceptibles d'apporter les améliorations attendues.

Vous trouverez donc ci-après les propositions du **Cercle National du Recyclage** émises dans l'optique d'une optimisation globale de la gestion des déchets municipaux :

- réaliser une campagne nationale de caractérisations des ordures ménagères afin de se rendre compte des réalités concernant l'évolution des quantités de déchets d'emballages ménagers ;
- accorder le soutien nominal aux collectivités locales qui n'ont pas choisi la garantie de reprise pour toutes les tonnes de déchets d'emballages ménagers dont la valorisation est attestée (retour à la situation antérieure à l'agrément 1996) ;
- renforcer le contrôle des pouvoirs publics et de la commission consultative sur l'activité des sociétés agréées ainsi que sur l'affectation des sommes issues de la contribution des producteurs et sanctionner les manquements aux obligations mentionnées au chapitre V du cahier des charges attaché aux arrêtés d'agrément d'ADELPHÉ et ECO-EMBALLAGES.

De manière plus fondamentale et dans la perspective des négociations à venir relatives à l'évolution du dispositif, le **Cercle National du Recyclage** préconise de :

- **définir des objectifs cohérents avec les orientations politiques nationales et la révision de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages.** Il faudra veiller notamment à la création d'objectifs de prévention et à l'intégration du bois en tant que matériaux à part entière ;
- **asseoir le fonctionnement du dispositif sur une définition claire et constante de la responsabilité des industriels qui mettent sur le marché des produits emballés.** Dans cette perspective, les textes réglementaires seront révisés pour préciser les responsabilités organisationnelles et financières de chacun des acteurs de l'élimination des déchets municipaux. Une attention particulière sera portée aux limites du service public et donc aux charges qui seront supportées par les collectivités locales ;
- **viser l'intégration complète de la totalité des coûts d'élimination des déchets d'emballages ménagers dans le prix de vente des produits emballés** pour permettre de réduire la charge pesant sur le contribuable. Par ailleurs, l'existence d'un signal-prix fort ne manquera pas d'initier de nouvelles pratiques de prévention et d'éco-conception ;
- **fixer le montant global des soutiens à l'élimination des déchets ménagers avec comme base minimale la prise en compte totale des coûts globaux supportés par les collectivités locales ;**
- **ne plus limiter le versement des soutiens aux collectivités locales aux seuls déchets d'emballages ménagers valorisés.** En application du principe pollueur-payeur et quels que soient les choix de la collectivité, l'élimination des déchets d'emballages ménagers doit être financée par les responsables de la mise sur le marché de produits emballés et non uniquement la valorisation. Les soutiens correspondants au dédommagement de la collectivité qui effectue l'élimination des déchets d'emballages ménagers en lieu et place des industriels pourront éventuellement être modulés en fonction des possibilités de valorisation qui s'ouvrent en aval de l'élimination. Une note explicative du **Cercle National du Recyclage** intitulée « Proposition d'évolution du barème de soutiens aux collectivités locales délivrés par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages » reprenant ces points est disponible sur www.cercle-recyclage.asso.fr ;



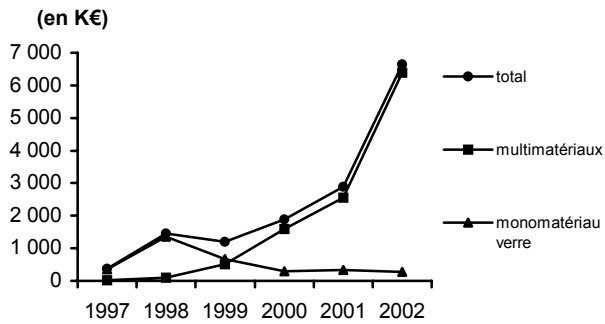
- **créer les conditions concurrentielles d'un véritable marché des matériaux récupérés** en précisant le cadre réglementaire, juridique et fiscal de leur cession par les collectivités locales.



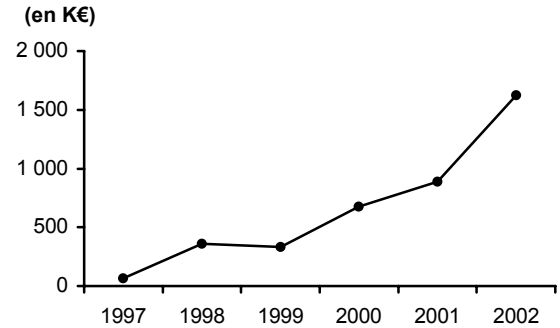
ANNEXES

1. ADELPHE

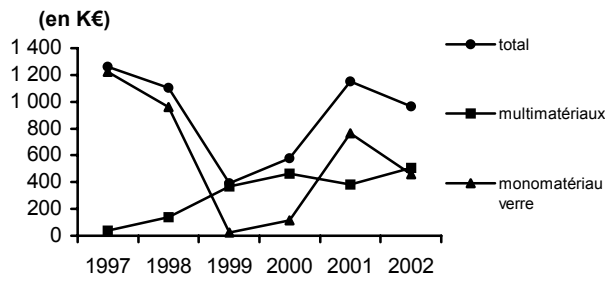
Soutien à la tonne triée



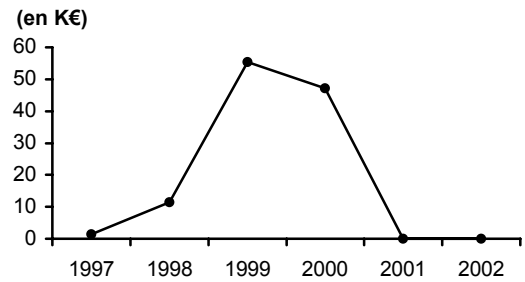
Communication locale



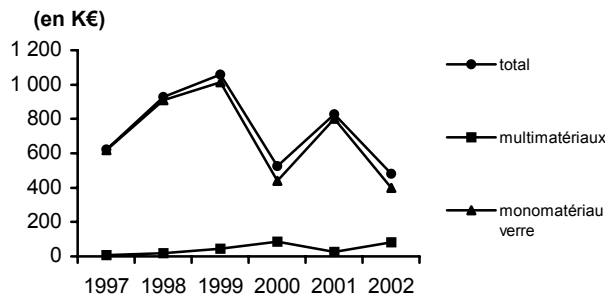
Investissements conteneurs



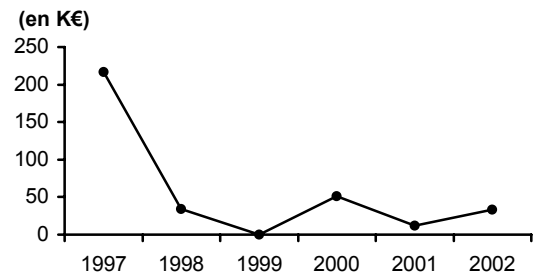
Tri complémentaire



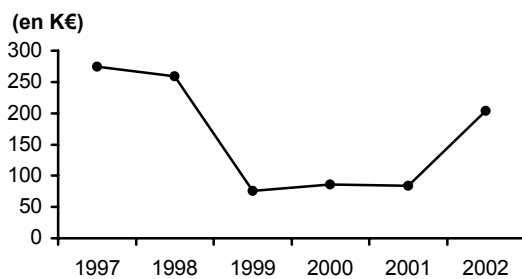
Péréquation transport



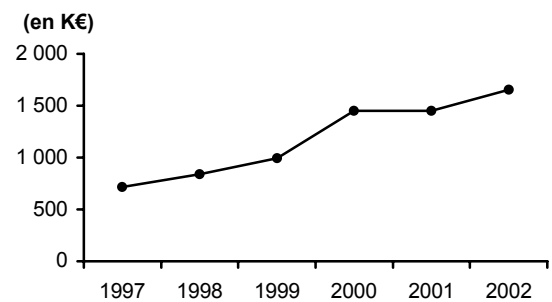
Etudes générales et spécifiques



Communication nationale



Frais de fonctionnement



2. ECO-EMBALLAGES

